



Mémoire

présenté par

**l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne
(ACUFC)**

dans le cadre des

Consultations pancanadiennes sur les langues officielles 2016

du gouvernement du Canada

Le 11 juillet 2016

1 L'ACUFC

L'ACUFC regroupe 21 collèges et universités, francophones ou bilingues, situés dans les communautés francophones en situation minoritaire du pays, donc à l'extérieur du Québec, qui offrent plus de 900 programmes d'études en français dans différents domaines. Les établissements membres de l'ACUFC sont des piliers dans leurs communautés et contribuent tant au développement du capital humain qu'à l'essor culturel et économique de ces communautés et du Canada dans son ensemble. Tout en assurant la formation de la main-d'œuvre de demain, les collèges et universités de la francophonie canadienne sont des garants du dynamisme et de la résilience des communautés et, ultimement, de la prospérité future de notre pays.

L'éducation contribue directement à l'épanouissement de ces communautés. Les clientèles desservies doivent pouvoir compter sur un véritable continuum d'éducation en français allant de la petite enfance jusqu'au niveau postsecondaire et la formation continue. Il s'agit entre autres des diplômés des écoles secondaires de langue française et des écoles d'immersion française, des nouveaux arrivants, des étudiants internationaux et des adultes en apprentissage tout au long de la vie. L'ACUFC se veut le dernier maillon de ce continuum et le premier défenseur de l'éducation postsecondaire en français dans les CFSM.

Par sa capacité d'agir tant au niveau provincial qu'au niveau national, l'ACUFC est un interlocuteur de choix qui apporte des solutions pancanadiennes aux enjeux et défis des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les établissements postsecondaires contribuent directement à bâtir les capacités locales et régionales des CFSM.

L'ACUFC coordonne le Consortium national de formation en santé (CNFS) et le Réseau national de formation en justice (RNFJ), des initiatives qui ont fait la preuve de la culture de collaboration, de l'agilité et de la flexibilité d'un regroupement institutionnel pancanadien d'organismes et établissements qui partagent des buts communs. Ces initiatives sont axées sur des livrables clairement définis et sur des partenariats efficaces au sein des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM), avec la communauté majoritaire et avec les institutions locales, provinciales et nationales.

Les interventions en matière de formation en santé et en justice sont une démonstration tangible d'actions pancanadiennes mettant en œuvre les résultats visés par l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* et les articles 530 à 533.1 du *Code criminel*. L'ACUFC veut aller plus loin pour assurer le développement du capital humain et la prospérité soutenue de nos communautés.

2 RECOMMANDATION – ADOPTION D'UN ÉNONCÉ DE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Dans le cadre du nouveau plan d'action pour les langues officielles, l'ACUFC recommande au gouvernement du Canada d'adopter un énoncé de politique, des principes directeurs et des grands axes stratégiques qui serviront à guider le travail des ministères et agences qui appuient les établissements d'enseignement postsecondaire dans la réalisation de leurs mandats au sein des CFSM.

Le gouvernement du Canada est engagé à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones, au titre de leur appartenance aux deux collectivités de langue officielle, à appuyer leur

développement et à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de langues officielles dans la société canadienne. Le gouvernement doit mettre en œuvre les dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867* et celles de la *Charte canadienne des droits et libertés* en matière de langues officielles ainsi que la *Loi sur les langues officielles* et la Partie XVII du *Code criminel* relative aux droits linguistiques de l'accusé.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces dispositions, l'ACUFC propose l'énoncé de politique suivant :

« Le gouvernement du Canada, par son appui continu aux établissements d'enseignement postsecondaire de la francophonie canadienne, contribue à la capacité collective de promouvoir le développement des individus et l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire. »

L'énoncé de politique proposé par l'ACUFC et ses membres se veut un levier efficace pour assurer la mise en œuvre à long terme des dispositions énoncées ci-dessus. Il servira d'outil d'alignement des rôles et responsabilités ministériels fédéraux envers les CFSM et offrira aux gestionnaires et aux fonctionnaires un outil stratégique pour encadrer leurs actions.

L'ACUFC et ses membres entretiennent des relations avec plusieurs ministères et agences du gouvernement du Canada, notamment :

- Affaires mondiales Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Emploi et Développement social Canada
- Environnement et Changement climatique Canada
- Innovation, Sciences et Développement économique Canada, ses agences de développement régional et ses conseils de recherche
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
- Ministère de la Justice du Canada
- Patrimoine canadien
- Santé Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada
- Sécurité publique Canada

Chacune de ces institutions fédérales contribue à l'épanouissement et au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire par les investissements de leurs programmes et permet aux établissements postsecondaires de l'ACUFC d'augmenter l'offre et l'accès à des programmes de formation en français dans tous les domaines d'étude liés aux champs d'activité des ministères et agences fédérales.

L'adoption de cette politique concrétiserait la vision du gouvernement fédéral en matière des langues officielles.

3 TROIS PRINCIPES DIRECTEURS

Les appuis du gouvernement du Canada aux établissements postsecondaires doivent favoriser :

1. **l'accès aux études postsecondaires en français** dans les CFSM pour tout étudiant francophone et francophile du Canada qui le souhaite, à qualité égale et à coût égal comparés à la majorité, dans une panoplie complète de disciplines et de modes de livraison;
2. **l'accès au capital intellectuel et institutionnel en français** pour que les établissements postsecondaires puissent répondre aux enjeux et relever les défis des communautés francophones en situation minoritaire et contribuer au développement et à l'épanouissement des CFSM et du Canada; et
3. **l'accès aux services publics, parapublics et privés en français**, par une offre active linguistiquement et culturellement adaptée aux besoins des CFSM.

4 QUATRE AXES STRATÉGIQUES

La politique repose sur quatre axes stratégiques :

1. Développer le capital humain — Investir dans les gens
2. Bâtir le savoir — Mobiliser les connaissances
3. Faire prospérer les communautés — Assurer leur viabilité à long terme
4. Renforcer la dualité linguistique — Inspirer les prochaines générations

4.1 Développer le capital humain — Investir dans les gens

Les établissements postsecondaires répondent aux besoins de développement de l'individu et de la communauté en matière d'enseignement, de formation et de recherche.

Les étudiants de la francophonie canadienne inclusive doivent avoir accès à la meilleure formation en français en matière de pensée critique, de prise de décision complexe, d'exploration créatrice, de sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM), de découverte et d'innovation, de métiers et professions courants et d'avenir, d'entrepreneuriat et de prise de risque.

Le capital humain que développent les établissements postsecondaires comprend notamment celui des jeunes francophones et ceux issus des programmes d'immersion française, des adultes, des nouveaux arrivants au Canada et des étudiants internationaux.

Voici des exemples d'actions s'inscrivant dans cet axe stratégique :

1. une offre originale, variée et complète d'options d'études universitaires et collégiales en français aux clientèles ciblées;
2. l'appui renouvelé et bonifié à la formation initiale et continue de professionnels en santé dans l'ensemble des programmes de formation et dans un plus grand nombre d'établissements postsecondaires partout au Canada;

3. l'appui renouvelé et bonifié au développement d'outils et à la formation initiale et continue de professionnels en justice pouvant livrer les services juridiques dans les deux langues officielles dans tous les domaines de droit, notamment dans les domaines de compétence fédérale (droit criminel, conditions du mariage et divorce), tout en reconnaissant que l'offre de services juridiques en français est à géographie variable dans les autres domaines de droit;
4. l'appui soutenu au développement et au maintien des infrastructures d'enseignement postsecondaire et de recherche par la voie de partenariats fédéral-provinciaux-territoriaux; et
5. la consolidation des initiatives en réseau qui améliorent l'accessibilité et la flexibilité de l'enseignement postsecondaire, notamment par la mobilité étudiante, l'utilisation des technologies d'apprentissage, les ententes d'arrimage et les programmes articulés.

4.2 Bâtir le savoir — Mobiliser les connaissances

Les établissements postsecondaires de l'ACUFC sont des pôles importants d'activité intellectuelle au sein des CFSM. Leurs activités de recherche pure et appliquée permettent de mobiliser les connaissances et de mieux comprendre les nouveaux enjeux d'ordre social, culturel, technologique, environnemental et économique ainsi que ceux liés au bien-être des individus et des collectivités.

Les chercheurs apprennent au contact d'autres disciplines, lancent des projets concertés et génèrent des connaissances qui sont utilisées par les communautés, les entreprises et les gouvernements.

Les établissements postsecondaires contribuent à développer la capacité d'innovation, tant scientifique que technologique, des CFSM et du Canada et s'emploient de façon novatrice à améliorer la qualité de vie des citoyens des CFSM et des Canadiens dans l'ensemble du pays.

Voici des exemples d'actions s'inscrivant dans cet axe stratégique :

1. le renforcement des capacités de recherche au sein des établissements postsecondaires des CFSM, tant universitaires que collégiaux;
2. des investissements soutenus en recherche en sciences humaines, en sciences naturelles et environnementales, en génie et en recherche appliquée;
3. la consolidation des réseaux de chercheurs, de communautés d'apprentissage et des pôles de diffusion de la recherche; et
4. le renforcement des capacités d'application et d'échange des connaissances avec l'entreprise privée, les ministères et agences fédérales, provinciales et territoriales, les municipalités et les communautés.

4.3 Faire prospérer les communautés — Assurer leur viabilité à long terme

La viabilité et la prospérité économique des CFSM sont garantes de leur épanouissement linguistique et culturel. Les établissements postsecondaires, de concert avec d'autres acteurs, répondent aux besoins de l'économie locale et régionale par leur mission première de formation et d'enseignement. Ils appuient les milieux associatifs, communautaires, privés et publics en assurant la formation d'une population proactive, qualifiée et souple qui s'adapte au changement, participe au marché du travail, contribue à l'activité économique et s'engage dans la société. Les établissements postsecondaires

constituent aussi un employeur de choix dans les CFSM et génèrent un effet économique multiplicateur considérable.

Les défis de diversification économique, d'innovation et de productivité sont au cœur de la prospérité durable du Canada, encore plus celle des CFSM souvent fragilisées au plan économique et démographique. La présence des CFSM à l'échelle du Canada et la culture de concertation et de réseautage soutenus depuis plus d'un siècle sont des atouts considérables. La perspective pancanadienne des réseaux francophones est unique et constitue un avantage à exploiter.

Plusieurs établissements postsecondaires de l'ACUFC ont mis sur pied des centres de recherche appliquée et des centres de transfert des technologies et des connaissances. L'appui à un réseautage soutenu entre ces centres permettrait d'amplifier leur portée locale et régionale et de réaliser des économies d'échelle et des synergies à l'échelle nationale.

Voici des exemples d'actions s'inscrivant dans cet axe stratégique :

1. l'investissement dans les centres de recherche appliquée et de transfert des technologies et des connaissances dans les CFSM afin de les positionner dans les chaînes de valeur de l'économie locale, régionale et nationale et les créneaux d'avenir tels que l'économie verte;
2. l'investissement dans les services collégiaux et universitaires appuyant le développement des capacités et la productivité des entreprises privées et des fournisseurs de services publics au sein des CFSM (tels les incubateurs d'entreprises, les centres d'innovation et de co-création, les services-conseils, placements co-op et projets d'engagement communautaire);
3. la création d'un réseau de coopération entre les centres de recherche appliquée et les centres de transfert des technologies et des connaissances des CFSM;
4. l'investissement dans les programmes passerelles pour les immigrants, la formation professionnelle et linguistique continue et la formation tout au long de la vie en français; et
5. la formation en compétences essentielles, l'alphabétisation en français pour adultes avec des partenaires de la communauté et les programmes d'insertion sociale et économique des personnes marginalisées.

4.4 Renforcer la dualité linguistique — Inspirer les prochaines générations

La dualité linguistique est fondamentale à l'identité canadienne. Outre son ancrage constitutionnel et législatif, elle contribue à tisser des liens qui unissent les individus et les collectivités multiples et diverses du Canada au 21^{ème} siècle. Les établissements d'enseignement postsecondaire de la francophonie canadienne, avec d'autres acteurs, contribuent à façonner la dualité linguistique au Canada. Ils canalisent les efforts de formation du bilinguisme individuel et servent de lieux phares de l'espace francophone dans des collectivités qui valorisent la dualité linguistique institutionnelle.

Inspirer les prochaines générations exige un discours renouvelé, où l'on parle d'inclusion et de respect, des principes de justice naturelle et d'équité autant que de droits.

Voici des exemples d'actions s'inscrivant dans cet axe stratégique :

1. une campagne pancanadienne de promotion sociétale valorisant la dualité linguistique, la langue française dans l'espace public et la contribution des CFSM;

2. l'investissement dans le positionnement des établissements d'enseignement des CFSM comme pourvoyeurs de l'éducation postsecondaire et de la formation continue qui consolident le bilinguisme individuel et donnent vie à la dualité linguistique institutionnelle;
3. des campagnes ciblées de recrutement et de rétention pour assurer le continuum des études en français chez les étudiants francophones et francophiles, en partenariat avec les organismes concernés; et
4. les opportunités de mobilité et d'échanges interinstitutionnels, interrégionaux et interlinguistiques tant pour les étudiants que pour le corps professoral.

5 CONCLUSION

La vision du gouvernement fédéral pour la dualité linguistique et l'épanouissement des communautés de langue officielle doit permettre aux minorités francophones de vivre la fierté de constituer l'une des deux collectivités de langue officielle au Canada.

La vision du gouvernement fédéral en matière des langues officielles doit être ancrée dans des éléments structurants. Pour ce faire, l'ACUFC recommande au gouvernement du Canada d'adopter l'énoncé de politique, les principes directeurs et les grands axes stratégiques proposés.

L'ACUFC et ses établissements membres sont des partenaires de choix pour réaliser cette vision.

6 ANNEXE – QUELQUES FAITS SAILLANTS

6.1 La clientèle francophone et francophile potentielle

En 2013-2104¹, les effectifs des programmes d'enseignement du français langue seconde au Canada (moins le Québec) se chiffraient à 1 686 862 élèves de langue anglaise dans les systèmes de la majorité qui apprennent le français comme langue seconde. Parmi ceux-ci, 372 879 personnes étaient inscrites dans des programmes d'immersion française.

En 2013-2104, les effectifs des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité (écoles de langue française en situation minoritaire) se chiffraient à 152 622 personnes.

6.2 La clientèle francophone et francophile actuelle dans les établissements de l'ACUFC

En 2014-2015, les établissements d'enseignement postsecondaire membres de l'ACUFC recensaient 42 625 étudiants inscrits à au moins un cours en français :

- les collèges avaient 14 080 étudiants inscrits, dont 275 provenant des programmes d'immersion française et 501 étudiants internationaux; et
- les universités avaient 28 545 étudiants inscrits, dont 4 186 provenant des programmes d'immersion française et 2 612 étudiants internationaux.

6.3 Niveau de bilinguisme et maintien des acquis individuels

Selon le rapport du Comité sénatorial sur les langues officielles (2015), en 2011, 5,8 million de Canadiens peuvent soutenir une conversation dans les deux langues officielles, et 491 555 jeunes Canadiens âgés de 15 à 19 ans avaient une connaissance de l'anglais et du français.

« Le maintien des acquis en matière d'apprentissage d'une langue seconde, bien qu'il atteigne un sommet au cours des années de fréquentation scolaire, tend à diminuer avec l'âge. Une étude de Statistique Canada parue en mai 2013 a expliqué la situation ainsi :

[...] plusieurs anglophones de l'extérieur du Québec n'arrivent pas à maintenir leur bilinguisme au fur et à mesure qu'ils avancent en âge. Prenons l'exemple des anglophones de l'extérieur du Québec âgés de 15 à 19 ans en 1996, chez qui le taux de bilinguisme était de 15 %, cinq ans plus tard, lorsque ces mêmes anglophones étaient âgés de 20 à 24 ans, leur taux de bilinguisme avait diminué à 12 %. Dix ans après (25 à 29 ans en 2006), leur taux de bilinguisme se situait à 10 %, et il n'était plus qu'à 8 % quinze ans plus tard, en 2011 (alors qu'ils étaient âgés de 30 à 34 ans)². L'apogée du bilinguisme chez ces jeunes anglophones est donc atteint entre 15 et 19 ans.

¹ Patrimoine canadien, Rapport annuel sur les langues officielles 2014-2014, N° de catalogue CH10-2014-1, juillet 2015, p.29

² Statistique Canada, « L'évolution du bilinguisme français-anglais au Canada de 1961 à 2011 », Regards sur la société canadienne, N° 75-006-W au catalogue, mai 2013, p. 5.

Ce constat s'applique surtout chez ceux qui ont fréquenté les programmes de français langue seconde de base. »³

6.3 Impact économique du secteur postsecondaire

Effet économique

Selon une étude réalisée par le Conference Board du Canada⁴ (2014), l'impact économique des établissements postsecondaire est mesuré par les effets directs et indirects⁵. Plus de 40 milliards de dollars de dépenses sont attribuables directement aux établissements postsecondaires et génèrent plus de 55 milliards de dollars d'activité économique en tenant compte des effets multiplicateurs. Près de 700 000 emplois directs et indirects sont attribuables aux dépenses engagées par les établissements postsecondaires. Le Conference Board du Canada estime que les dépenses hors campus des étudiants pourraient représenter des effets directs de 17,5 milliards de dollars dans les communautés environnantes et pourraient générer jusqu'à 20 milliards de dollars en tenant compte des effets multiplicateurs. Les dépenses attribuables aux visiteurs des établissements postsecondaires auraient un impact économique chiffré à 2 milliards de dollars.

Selon le Conference Board du Canada, chaque dollar investi dans les établissements postsecondaires crée une valeur économique ajoutée de 1,36 \$ dans l'économie canadienne.

Estimation des effets économiques dans les CFSM

Aucune étude comparable aux travaux du Conference Board du Canada n'a été réalisée concernant les établissements de l'ACUFC. En utilisant la mesure du poids démographique de la francophonie canadienne (sans le Québec) comme facteur de multiplication (3,3 % de la population canadienne totale), nous pourrions estimer les effets économiques suivants au sein des CFSM :

- effets directs des dépenses des établissements : 1,32 milliards de dollars, ayant un effet multiplicateur de 1,815 milliards de dollars;
- effets directs des dépenses hors campus des étudiants : 577 millions de dollars, ayant un effet multiplicateur de 660 millions de dollars;
- effets directs des dépenses des visiteurs : 66 millions de dollars.

³ Comité sénatorial permanent des langues officielles, Viser plus haut : Augmenter le bilinguisme de nos jeunes Canadiens, juin 2015, p.8

⁴ Grant, Michael. The Economic Impact of Post-Secondary Education in Canada. Ottawa; The Conference Board of Canada, 2014.

⁵ **Effets directs** : Il s'agit des effets économiques directement associés au fonctionnement et aux activités des collèges et universités.

Effets indirects : Les effets indirects, ou sur la chaîne d'approvisionnement, mesurent les effets économiques associés au recours à des intermédiaires ou d'autres services de soutien indispensables au maintien des activités des collèges et des universités. Ils comprennent une vaste gamme d'éléments, comme l'entretien des bâtiments ou les services de transport.

Effets induits (ou effet multiplicateur) : Il y a effet induit lorsque les employés dépensent les revenus provenant des effets directs et sur la chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, l'impact économique qui en découle réside principalement dans des industries axées sur le consommateur, comme le commerce de détail.

Effet sur le capital humain

Toujours selon le Conference Board du Canada, la valeur actualisée nette combinant un retour privé et social pour un Canadien qui complète une formation postsecondaire se chiffre à 220 365 \$ au cours de sa vie (soit 153 520 \$ en retour privé et 66 845 \$ en retour social). Un Canadien qui complète une formation postsecondaire réalisera un retour de 158 026 \$ (soit 111 487 \$ en retour privé et 46 569 \$ en retour social).